

Statuts de la sous-section escalade compétition de la section montagne escalade de l'US Ivry (94) adoptés le 22 novembre 2012

Article 1

La sous-section « Escalade compétition de l'US Ivry » est composée des membres de la section Montagne-escalade de l'US Ivry titulaires d'une licence FFME.

L'objet de cette sous-section est la préparation et la participation aux compétitions en escalade:

Article 2

Assemblée générale

Elle est réunie une fois par an avant le 31 août de l'année scolaire sur convocation de son Président ou à la demande du tiers de ses membres.

Elle se réunit au moins huit jours avant l'assemblée générale de la section montagne.

Le président et le trésorier de la section sont invités aux réunions du Bureau et à l'Assemblée Générale de la section dont ils sont membres de droit.

Article 3

Administration

La section est administrée par un Bureau composé de :

-un président

-un trésorier

-un secrétaire

Le président de la sous-section est membre de droit du bureau de la section montagne et assiste à ses réunions avec voix délibérative. Il y rend compte de l'activité de la sous-section.

Article 4

La dotation de la sous-section est gérée sous la responsabilité de son président qui agit par délégation du président de la section.

Ivry le 22 novembre 2012